

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 50 (1912)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Une course à la tannette  
**Autor:** S.G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208549>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
 Administration (abonnements, changements d'adresse),  
 E. Monnet, rue de la Louve, 1.  
 Pour les annonces s'adresser exclusivement  
 à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
 GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
 et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
 six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
 Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## En vente au Bureau du « Conteure » Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph

Favey, Grognuz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen

La vilie melice daâ canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz

L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favrat (encore quelques exemplaires) (Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

Fr. 1 50

" 2 50

" 1 —

" 0 20

## UNE COURSE A LA TANNETTE

UN beau dimanche matin, il y a une dizaine d'années, j'entends la sonnette du téléphone qui m'appelle. C'était mon ami H. Jaquier, aujourd'hui défunt, alors juge de paix du cercle de Concise, qui m'annonçait qu'il allait à Mauborget avec quelques autres, de Bonvillars et de Paris, et me demandait si je voulais les accompagner. Je répondis affirmativement, enchanté d'ailleurs de l'aubaine. Puis je fis un bout de préparatifs et m'acheminais au droit sur Mauborget où la petite troupe m'attendait, arrivée depuis un instant. Après une cordiale poignée de main, la trinquette de l'amitié, quelques-uns proposa une course dans les environs, mais où? Certes les beaux sites, les beaux points de vue aux alentours ne sont point rares et sont intéressants pour des promeneurs qui ne sont pas de la région; mais pour nous, même pour ceux d'entre nous qui habitent actuellement hors du pays, une promenade autour de Mauborget n'est plus guère qu'une agréable banalité, égayée par la compagnie. Je crus donc offrir quelque chose de neuf en proposant une visite à la Tannette, curiosité naturelle que j'étais seul à connaître par le menu. Elle consiste en une grotte, avec baume. Je fus choisi pour l'organisateur et le conducteur de la petite expédition.

Premièrement, il fallait faire quelques préparatifs indispensables; une petite échelle de cordes de six mètres de longueur nous était nécessaire pour descendre dans la baume, et il nous fallait la faire, car pas moyen de fourrer et dresser dans ce trou une échelle ordinaire de cette dimension. Nous trouvâmes le nécessaire, cordes et clous, au magasin de l'endroit; quant aux échelons, les buissons de coudriers des alentours nous fournirent le nécessaire. Et comme la baume est complètement obscure, des bougies étaient nécessaires aussi. En une heure, tout fut prêt, puis, en route pour la Tannette.

Elle est située non loin du chemin qui conduit de Mauborget à la Pidouze, beau pâturage à peine éloigné de 2 kilomètres à l'orient de ce village. Arrivés près de la limite, nous montons dans la forêt sur une distance d'environ 200 mètres. Soudain, près du mur de clôture du pâturage, s'ouvre un assez large orifice ovale de seulement quelques mètres de profondeur

facilement accessible au midi, où on descend simplement au moyen de quelques pierres superposées, en escalier, les unes sur les autres. C'est l'étage supérieur de la grotte, espace assez vaste, obscur par places. Cet étage s'est considérablement évasé, il est à demi rempli par un cône de débris tombés de la voûte à l'époque fort lointaine où la caverne s'est ouverte toute grande. Le rocher surplombe fortement, surtout au nord et au midi, où l'obscurité en devient presque complète. La glace y persiste souvent jusqu'au milieu de juin en superbes stalactites descendant de la voûte; elle est ordinairement fondue en juillet.

Du côté nord s'ouvre un couloir entièrement obscur, étroit, où deux personnes ne peuvent passer de front. Il se prolonge de trois ou quatre mètres et se termine soudain par une baume ou puits naturel. Ces baumes sont de profondeur variable: quelques mètres jusqu'à 100 et plus. C'est ici que nous aurons à utiliser notre échelle. Nous retrouvons au point de descente une traverse (palanche) abandonnée là antérieurement, et nous l'utilisons à nouveau, après avoir vérifié sa solidité. Nous y attachons solidement les deux montants de l'échelle et nous lâchons simplement l'autre extrémité dans la baume. Comme je descendais le premier, je m'aperçus, au bout de deux ou trois échelons, que notre échelle s'était crochée, arrêtée à une aspérité du rocher. Il fallait la dégager, ce que je fis d'une main, tenant ma bougie avec les dents. Une fois décrochée, notre échelle nous déposa tout au fond de la baume. Là, nous rencontrons un nouveau petit couloir qui se termine par un espace de quelques mètres. Et c'est le fond de la Tannette. On chercherait en vain ici ces belles et grandes stalactites comme dans d'autres grottes de ce genre, mais, de tous côtés, les parois étincellent, à la lumière des bougies, des reflets de concrétions calcaires du même genre. Probablement que l'humidité peu considérable de la grotte n'a pas favorisé le dépôt plus important de cette matière.

Ah! qu'un verre de vin est le bienvenu dans la fraîcheur de la nature souterraine! Nos amis n'avaient eu garde de l'oublier et les deux ou trois bouteilles qu'ils avaient apportées dans leurs poches ne tardèrent pas à exciter la verve de notre ami A. Randin, de Paris, lequel se mit à célébrer les magnificences de la nature en paroles vibrantes d'enthousiasme. Une fois la digue rompue, chansons et toasts se suivirent pendant quelques instants et la petite caverne retentit pour la première fois, je pense, de l'allégresse de sept à huit promeneurs en liesse; mais

Ce n'est pas tout de boire, il faut sortir d'ici a dit le fabuliste. D'autant que si nous restions assis là plus longtemps, sans bouger, un coryza ou quelque chose de pire pourrait être le résultat de notre imprudence. Nous faisons donc nos adieux à la Tannette et nous voici bientôt rendus à la lumière du jour. Ici, votre serviteur fut accueilli par un éclat de rire général! Ah! c'est que, lors de notre descente dans la baume,

lorsque je dus prendre ma bougie avec les dents, celle-ci laissa tomber sur mes vêtements des traces qui y restèrent jusqu'à ce que, de retour à Mauborget, l'obligeance de Mme Desplands de l'hôtel les eût fait disparaître au moyen d'un fer chaud et de papier buvard.

Jusqu'à ces dernières années le fond de cette petite caverne était considéré comme inaccessible. On ne s'approchait de cet orifice obscur qu'avec précautions. Un ancien habitant de Mauborget, le « grand François », disait avec son accent du crû; « Je connais la Tannette sur lè bout du doigt; mais, hn! il faut prendrè gardè dè nè pas tomber dans la baumè, car si on y lance un pierrè, ellè roule de saut en saut jusqu'à cè qu'on n'entend plus rien. On nè retrouvérait pas seulement un biquè dè celui qui y tombèrait! » Le pauvre homme était loin de soupçonner la vérité. Il en est ainsi, du reste, de tous les abîmes naturels, et pour plus ample connaissance, je renvoie les lecteurs du Conteure au magnifique ouvrage que le célèbre explorateur français Martel a publié sur la matière. Ils trouveront là de quoi se renseigner amplement sur le monde souterrain.

Je ne veux pas laisser les lecteurs de ce récit sans répondre à une question qui m'a été posée quelquefois: quelle est l'origine des grottes, des cavernes et des baumes? A cela, la science a répondu, non pas dans tous les détails, car ils varient à l'infini, mais dans les principaux. Ici, par exemple, la roche calcaire s'est, comme les autres roches sédimentaires, déposée horizontalement au fond de la mer de cette époque, reculée de millions d'années, sous forme de vase ou de boue. Elle s'est lentement solidifiée, pétrifiée; et déjà alors, elle a dû subir un retrait qui ne pouvait avoir lieu sans produire une multitude infinie de fissures de toutes formes et dimensions. Toute la croûte terrestre, au reste, n'a cessé un seul instant de se rétrécir graduellement, et ce rétrécissement continué d'une matière presque sans élasticité n'a pu s'opérer sans crevasses ni boursouflures. Ainsi sont nées les montagnes, la plupart des vallées, les commencements des cavernes, des grottes et des baumes. L'action dissolvante des eaux d'infiltration y a apporté son concours en agrandissant les excavations, en les ouvrant même largement. L'action mécanique des blocs détachés venant frapper, limer les parois, s'y est jointe. Voilà les principales causes générales des cavernes, à côté d'autres variant dans chaque cas dont même une courte énumération serait ennuyeuse. A la Tannette, par exemple, le travail de l'eau s'est opéré, selon toute apparence, souterrainement. Puis, lorsque la voûte n'a plus pu supporter son propre poids, elle s'est effondrée, laissant à l'étage supérieur le cône de débris qu'on y remarque. L'étage inférieur et la baume sont l'œuvre de l'eau en divers temps, dont le cerveau de l'homme a de la peine à se représenter la durée.

Et dire qu'on retrouve fréquemment aujourd'hui, dans ce même calcaire, nombre de coquilles pétrifiées, contemporaines de ces époques

lointaines! Beaucoup ont même conservé leur nacre. Oh! notre bonne mère la Terre est rudement vieille, intéressante et instructive, bien qu'on ne lui voie pas encore de cheveux gris.

S. G.

#### UNE TRAQUE DE RENARDS

Elle eut lieu il y a longtemps déjà, puisqu'elle fit l'objet des délibérations de la municipalité de Chavannes-le-Chêne (et d'autres conseils municipaux, sans doute, sans parler des gouvernements de Fribourg et Vaud), en date du 21 décembre 1837. Le procès-verbal de cette séance, que nous avons sous les yeux, enregistre à ce sujet, ce qui suit :

« M. le Préfet écrit qu'une maladie paraît s'être manifestée chez les Renards qui pourrait avoir des conséquences graves. Le Gouvernement a ordonné une *traquée* (sic) générale de renards, dans les districts limitrophes de notre canton, pour les vendredi et samedi. Que, d'autre part, le Département de l'Intérieur de notre canton a aussi ordonné la traquée dans les districts limitrophes du canton de Fribourg, mais sans chiens : ordonne de réunir un certain nombre d'hommes à cet effet. La Municipalité nomme quinze hommes pour la traquée. »

On ne nous dit pas, ici, de quelle maladie était atteint maître renard. A moins qu'elle n'eût point de nom, ce qui, toutefois, nous semblerait étrange; car, il est à parier cent contre un, que les hommes de l'art du temps devaient l'avoir baptisée...?!

\*\*\*

#### BOIRE A L'ENCOCHE

M. Maxime Reymond, l'historien savant autant qu'infatigable, a publié dans la quatrième livraison de 1911 des *Archives suisses des Traditions populaires*, dont il est le rédacteur pour la partie romande, une étude des plus captivantes sur un ancien livre de raison d'un paysan vaudois, du nom de Claude Carrard, lequel vivait dans la première moitié du dix-septième siècle, à Poliez-Pittel.

Dans ses comptes, Claude Carrard indique, entre autres, un paiement effectué « à l'aubergiste pour 8 pots de vin pris en taille ». A propos de ce dernier terme M. Reymond explique très exactement la manière de procéder d'alors. « On prenait, dit-il, deux morceaux de bois, l'un pour l'aubergiste, l'autre pour le client. Autant d'entailles ou d'encoches, autant de pots bus. Les deux morceaux devaient porter le même nombre d'entailles pour que le compte fût juste. »

Cette note nous a remis en mémoire l'expression patois courante jadis chez nous, de *bairé à l'inkotse*, pour boire à crédit. Nous tenons à la consigner ici, accompagnée de cette phrase recueillie, il y a quelques années, de la bouche d'un vieillard, mort maintenant, qui l'avait entendue lui-même prononcer par un plus âgé que lui, avec la fumée de gloire que donne un verre dans le nez : *A mè, ti lè carbaté daò canton mè balyan à l'inkotse tant que vu!* (A moi, tous les cabaretiers du canton me donnent à boire à crédit tant que je veux!) Ce à quoi notre vieillard avait ajouté : *Ora, allâ-lai, bairé à l'inkotse, quand on vai pertot affetsi, in puchentès grotches lettrès : Aujourd'hui point de crédit!* (A présent, allez-y, boire à l'encoche, quand on voit partout affiché en puissantes grosses lettres : Aujourd'hui, point de crédit!)

OCTAVE CHAMBAZ.

**Aux manœuvres.** — Au cours des dernières grandes manœuvres, un détachement d'éclaireurs arriva sur un pont qu'il se mit en devoir de franchir.

Survint un officier des troupes ennemis, qui désespérément faisait des signaux.

Le détachement fit halte. L'officier adverse s'étant approché déclara :

— Vous ne pouvez vous servir de ce pont.  
— Et pourquoi?  
— Parce que nous sommes sensés l'avoir fait sauter, il est donc sensé démolî.  
— Eh! bien, répliqua sans se déconcerter le chef du détachement, nous sommes sensés traverser à la nage.

#### LO LACI BATSI

**L**'est tot parâi onna bouna marchandî que lo laci, dite-vâi, vo z'autro. L'è de la mîma matâire que lo vin et lè remido : l'ant ouquie qu'è gaillâ quemoudo, l'è que quand sant trau fort, on pâo lau betâ de l'iguie. Quemet desai on père à son valet : « Se te vâo l'einretsî, tè faut chaire on metf qu'on pouaïsse lâi mettre de l'iguie, quemet carbatier, apotiquiéro ào laitier. »

Clli valet que vo dio, s'ètai trovâ trau bîte po apprendre apotiquiéro, trau dzouveno po carbatier, et trau poûro po s'établi laitier. L'ètai dan restâ simplio paysan avoué onna tchîvra et onn' armâille que l'avâi pardieu bin dau lacî, atant l'armâille que la tchîvra. Fasâi dâi tomme de tchîvra avoué lo laci de la câbra et portâve à la fretâre ellique de sa vatsé.

Dinse pouâve pas manquâ de s'einretsî et de brassâ lè z'etius, que l'arâi quasu pu fêre on *Crédit foncier* à li tot solet. Mouset, — l'è dinse que s'appelâve, sè pas se vo l'è dza de — ètai tot benaise et, quemet l'avâi bouna mémoire, sè rappelâve de cein que son père lâi avâi z'on z'u de et... betâve de l'iguie dein son laci, po que sâi pas trau fort et que fasse pas mau à l'estoma ài dzein de la vela. Ti lè dzo, landu que son domestiquo ariâve, mettâi onna gottetâ l'iguie dein sa boille, que posâve adan vè la porta de l'êtrablia, et pu lo garçon vessâve per dessus lo laci. Mouset portâve son laci batsi à la fretâre et pu... terive dâi puchéint mî.

Tot parâi, lè dzein sè maufiâvant de ouquie; on sondâve, mâ Mouset s'ètai jamâlaissi attrapâ. L'ètai asse fin qu'on mouset, ellia serpeint de Mouset avoué son prinmor que l'avancîve quemet on mor de ratta.

Mâ, on fin retor sè laisse adi preindre. Peinsâvo vâi qu'on dzo que l'ètai pressâ, couâti qu'on diabliio, Mouset preind la boille dévant que lo laci lâi fusse et trasse pè la fretâre. Lâi étant quasu ti arrevâ ein on iâdzo et s'atteindant lè z'on lè z'autro. Quand fut lo tor à Mouset, eimpougne sa boille, et va po la voudhî dein la seille po pèsâ sa gottetâ. Vo z'arâi faliu ôtre adan lè recâfaie de tota la fretâre, quand ie vayant dein lo colliâo rein que de l'iguie. Clliau que n'ant pas vu cein n'ant rein vu. Mon Mouset savâi pas iô. sè mettrè, l'arâi volu s'infatâ dèso terra. Adan, tot eintoupenâ, ie fâ po sè fêre à perdenâ :

— L'è mon serpeint de gaçon que l'a àobliâ de lèi mettre lo laci.

L'è por cein que du clli dzo, l'ant de à Mouset : *Jean-Baptiste.*

MARC A LOUIS.

#### CHAMBRES FÉDÉRALES

##### Entre deux séances.

Berne, 12 mars 1912.

(De notre correspondant spécial).

**L**'AUTRE SOIR, quelques députés aux Chambres fédérales prenaient un bock à la Grande Cave. C'était très gai. Chacun y allait de son anecdote.

Soudain on parla de la future visite de Guillaume II.

— Ça me rappelle, dit un des assistants, que lorsque le roi Chulalongkorn vint en Suisse, au dîner qui lui fut offert — au Bernerhof, si je ne me trompe — il avait à sa gauche l'un des plus justement populaires de nos conseillers fédéraux, le vénérable M. Deucher.

Quand on lui eut présenté ses voisins et qu'il

sut que M. Deucher était de Thurgovie, le roi, très discrètement d'ailleurs, changea de côté le sabre qu'il portait et dont la garde et le fourreau étaient constellés de pierres précieuses.

\*\*\*

Une anecdote en appelle une autre.

— On raconte aussi, dit un autre député, que lorsqu'on établit au palais fédéral — il y a longtemps de cela — des cabinets de toilette derniers cri, deux de nos conseillers fédéraux visitaient les nouvelles installations.

Sur la porte d'un des cabinets, un des magistrats vit une petite étiquette mobile portant le mot « *Frei* ».

— Ah! fit-il, puisque *Frei* — M. Frei, était alors conseiller fédéral, — a son cabinet je veux aussi le mien.

\*\*\*

Puis ce fut le tour d'un des meilleurs amis de notre sympathique conseiller fédéral vaudois, M. Ruchet, de raconter la sienne.

— Il y a quelques semaines, fit-il, dans une auberge du Gros-de-Vaud, j'ai vu quelque chose qui m'a bien fait rire.

Sous le portrait de M. Ruchet, qu'on voit d'ailleurs comme ceux de Louis Ruchonet, de Victor et d'Éugène Ruffy, dans la plupart de nos établissements, était placé un écriveau portant ces mots : « *Marc façon* ». X.

Simple fait du hasard. Mais mon ami Marc, à qui je contai la chose et qui en a plus ri que moi, m'a dit : « Tu vois, mon cher, encore un tour de cette coquinerie de loi sur le contrôle des denrées alimentaires ! »

#### FIANÇAILLES ET MARIAGE EN SAVOIE

##### Vieilles coutumes.

**I**L n'est pas facile de donner d'une manière suivie un scénario complet des cérémonies des fiançailles et du mariage dans les deux départements de la Savoie, d'une part à cause des lacunes d'information pour la plupart des petites vallées latérales, et de l'autre à cause des variations de détail presque d'une commune à l'autre. Les régions pour lesquelles je suis le mieux renseigné, dit M. van Gennep, sont celles du Chablais et du Faucigny.

Les garçons et les filles se fréquentent et font connaissances l'hiver aux veillées et l'été, en plaine, aux moissons, aux fenaisons et aux *rogues* (fêtes patronales), et en haute montagne lors des fêtes des alpages. Dans tous ces cas, il existe une réglementation plus ou moins stricte des relations entre jeunes gens. D'abord, il serait malsaint qu'une fille acceptât de petits cadeaux d'un étranger à la commune, ou même de danser et de boire avec lui. Les garçons de la commune et les amies y mettraient vite bon ordre. Ce sont là les dernières manifestations d'une solidarité de classe d'âge par localité; mais le service militaire en a rapidement entraîné la dissolution.

M. van Gennep parle ensuite de certaines libertés de mœurs, entre garçons et filles, qui ne faudrait pas considérer comme une perversion, mais bien plutôt comme une conséquence naturelle des conditions particulières de vie dans les montagnes de Savoie.

« J'ai lu quelque part, dit-il, mais n'ai pas réussi à retrouver ma fiche, qu'anciennement si deux jeunes gens s'accordaient pendant l'indigence, ils en faisaient part à leurs compagnons assemblés dans un banquet, au cours duquel les jeunes gens buvaient dans un même verre ou une même tasse, qu'ensuite le garçon brisait; les jeunes gens étaient, à partir de ce moment, regardés comme mariés, et faisaient ensuite régulariser leur union par le curé ou le

<sup>1</sup> De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).